

Cabinet de la présidence

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du vendredi 19 décembre 2008,
séance n° 4

Ordre du jour de la formation plénière :

Actualités de l'université.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2008.
2. Mesures financières :
 - Budgétisation du Contrat d'établissement.
3. Présentation du projet GIP BULAC et avancée des travaux..
4. Structure et statuts :
 - Modifications des statuts de l'UFR des Langues Etrangères Appliquées.
 - Modifications des statuts et du règlement intérieur de l'université.
 - Règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
5. Campagne d'emplois 2009 (*point reporté à la séance du 23 janvier 2009*).
5. Motions (*point ajouté en séance*).
6. Pédagogie :
 - Evaluation des coûts des formations 2009-2012 : rapport d'étape et cadrage.
7. Convention de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et la Escola de Administração de l'université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil) et l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Troyes.
8. Calendrier prévisionnel des Conseils d'Administration.
9. Questions diverses.

.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2008.

Modification demandée en séance : page 3, d'inverser les termes « masterisation » et « masterisaton » :

Le procès-verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2008, avec la modification demandée en séance, est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Mesures financières.

La budgétisation du Contrat d'établissement 2009 / 2012 est approuvée à l'unanimité.

Point n° 3 : Présentation du projet GIP BULAC et avancée des travaux.

Point d'information, pas de délibération.

Point n° 4 : Structure et statuts.

- Modifications des Statuts de l'UFR des Langues Etrangères Appliquées.

Les modifications des Statuts de l'UFR des Langues Etrangères Appliquées sont approuvées à l'unanimité, moins 2 abstentions.

- Modifications des Statuts et du Règlement intérieur de l'université

1. Les modifications de statuts de l'université.

Les modifications des statuts de l'université sont approuvées à l'unanimité.

2. Les modifications du règlement intérieur de l'université.

Les modifications du règlement intérieur de l'université sont approuvées à l'unanimité.
(sous réserve des modifications proposées en séance).

3. Le dispositif concernant les collèges de spécialistes et les comités de sélection devra faire l'objet d'une évaluation et, si nécessaire, d'une révision à l'issue de la première année de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe de l'évaluation du dispositif concernant les collèges de spécialistes et les comités de sélection et, si nécessaire, d'une révision à l'issue de la première année de fonctionnement.

4. L'étude sur la faisabilité technique, à Paris 3, de la participation à distance aux comités de sélection (en maintenant la confidentialité du vote) et de l'audition à distance des candidats (règlement intérieur, articles 13 et 14).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique, à Paris 3, de la participation à distance aux comités de sélection (en maintenant la confidentialité du vote) et de l'audition à distance des candidats (règlement intérieur, articles 13 et 14).

5. Des campagnes de recrutement synchronisées, avec possibilité à titre exceptionnel de recrutement « au fil de l'eau ».

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des campagnes de recrutement synchronisées, avec possibilité à titre exceptionnel de recrutement « au fil de l'eau ».

6. Les propositions de regroupement des sections en vue de l'élection des collèges de spécialistes soumises par le conseil scientifique (annexe n°1 de ce présent relevé de décisions), en y ajoutant le regroupement des 8^{ème} (Langues et Littératures anciennes) et 9^{ème} sections (Langue et Littérature françaises).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité Les propositions de regroupement des sections en vue de l'élection des collèges de spécialistes soumises par le conseil scientifique, en y ajoutant le regroupement des 8^{ème} (Langues et Littératures anciennes) et 9^{ème} sections (Langue et Littérature françaises).

- Règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Modification demandée en séance : préambule règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève : « La Bibliothèque Sainte-Geneviève, espace collectif, remplit une mission de service public. En s'inscrivant, l'utilisateur s'engage au respect des personnes, des collections, des lieux et des matériels ».

Le règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est approuvé à l'unanimité, avec les modifications demandées en séance.

Point n° 5 : Motions sur la Masterisation des concours et la dotation des moyens alloués à l'université (*point ajouté en séance*).

- Masterisation des concours de recrutement des enseignants :

« Des réformes engageant l'avenir de toute l'université française dans plusieurs de ses aspects essentiels – formation et recrutement des futurs professeurs des écoles et de l'enseignement secondaire – sont actuellement en cours d'élaboration au sein des Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Confronté à une situation où les informations et les exigences venant de ces autorités de tutelle étaient ou déficientes ou contradictoires, le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 exprime publiquement une position critique vis-à-vis de réformes qui lui apparaissaient insuffisamment définies et donc impossibles à appliquer.

A quelques semaines de l'expiration du moratoire demandé par la Conférence des Présidents d'université, force est de constater que cette situation hautement préoccupante perdure et s'est même aggravée. Deux projets en particulier concentrent les inquiétudes de toute la communauté universitaire : il s'agit, d'une part, de la suppression de l'année de formation en alternance qui suivait jusqu'ici la réussite aux concours d'enseignement ; d'autre part, de la superposition, au milieu de la même année d'études, de la préparation aux épreuves du concours, de la formation au métier d'enseignant, et des travaux de recherche conditionnant l'obtention du Master. Il en résultera un affaiblissement de la formation proprement professionnelle aux métiers de l'enseignement, et de la qualité scientifique de la formation.

Par ailleurs la situation de concurrence qui résultera de la mise en place de ces nouveaux masters avec les actuels masters de recherche risque de fragiliser l'ensemble de la recherche dans le secteur des Lettres et Sciences Humaines.

Jusqu'à présent, les autorités de tutelle ont demandé aux universités d'élaborer des maquettes d'enseignement qui soient adaptées à ces nouveaux concours d'enseignement qu'elles souhaitent, mais sans fournir aux universités le cadre réglementaire et scientifique précis de ces concours.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 considère que la précipitation avec laquelle les Ministères concernés imposent une réforme de la préparation aux métiers de l'enseignement est préjudiciable aux intérêts et à la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et du supérieur. Dans ces conditions, il déclare ne pas être en mesure de rendre les maquettes de préparation au concours de l'enseignement. Il demande solennellement aux pouvoirs publics l'ouverture d'une véritable concertation entre tous les acteurs de la vie éducative et universitaire, sans lesquels aucune réforme digne de ce nom ne saurait réussir. Dans l'attente de cette concertation, le Conseil d'Administration de

l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 demande le maintien des concours dans leur forme actuelle pour la session 2010. »

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

- Dotation des moyens alloués à l'université par le Ministère :

« Lors de la séance du vendredi 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 a pris connaissance de la dotation financière 2009 et du plan pluri-annuel de suppressions de postes dans les universités. Il observe que les priorités réelles du gouvernement sont en contradiction avec le souci affiché d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays. Il regrette que les critères utilisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche pour définir les dotations et répartir les emplois n'aient pas été communiqués aux intéressés. Pour ce qui concerne l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, il note que la suppression de 15 postes dans les trois prochaines années ne peut qu'entraver les efforts entrepris dans notre université pour améliorer la qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement des étudiants. Il demande une politique de postes statutaires d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATOS qui soit à la hauteur des besoins rigoureusement évalués et des charges nouvelles que les universités sont appelées à assumer. »

Cette motion a été approuvée à l'unanimité

Point n° 6 : Pédagogie.

- Evaluation des coûts des formations 2009-2012 : rapport d'étape et cadrage.

Le Conseil d'Administration mandate à l'unanimité le groupe de travail afin d'affiner et de poursuivre le travail sur le coût des formations en vu des échéances de présentation des maquettes Licence et Master.

Point n° 7 : Convention de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et la Escola de Administração de l'université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil) et l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Troyes.

Lors de la séance, les conseillers ont noté un manque de précisions sur le coût de cette formation, il est décidé que la délibération de cette convention sera reportée à la séance du Conseil d'Administration du vendredi 13 février 2009 dont l'ordre du jour portera sur l'ensemble de l'offre de formation Master.

Point n° 8 : Calendrier prévisionnel des Conseils d'Administration.

Mme la Présidente présente le calendrier des prochaines séances plénières du Conseil d'Administration, en indiquant une séance supplémentaire le vendredi 13 février 2008 (maquette Master) et la suppression de la séance du vendredi 21 mars 2008.

Conseil d'Administration - Séance plénière	
Janvier 2009 :	vendredi 23 janvier 2009
Février 2009 :	vendredi 13 février 2009 vendredi 20 février 2009
Avril 2009 :	Vendredi 3 avril 2009
Mai 2009 :	vendredi 29 mai 2009
Juin 2009 :	vendredi 26 juin 2009
Juillet 2009 :	vendredi 10 juillet 2009

Point n° 9 : Questions diverses.

Mme la Présidente informe les conseillers que les élections de la Commission Paritaire d'Etablissement ont eu lieu le 27 novembre dernier, avec pour résultats :

Groupes	Catégorie	
<u>ITRF</u> Ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation	A	Zoubida BENALI Thierry FRATTI Jean-Louis YOUNG Stéphanie LACOMBE
	B	Janine SAUVAGE Brigitte VERNON Muriel HAUCHEMAILLE Stéphane THUAUT
	C	Caroline CHAUVEAU Thierry DELON Molière LUMON Saint-Félix BORDIN
<u>ASU</u> Administration scolaire et universitaire	A	Christophe BLANCQUART Francis GAILLARD
	B	Janine TOCABENS Claire GRANDAMY Anne ESMENJAUD Arlette POMEL
	C	Mariane CHRONE Fanny ASENSIO Béatrice THOMAS Pauline TATLOT
Bibliothèques, documentation, magasinage	A	Françoise HOURS Marine BOUCHAMI Marine DEFOSSE Chantal MIEL
	B	Yann SEROT Stéphane BOUDET Mathilde BARGIBANT Pascale GUILLEN-CASADESUS
	C	Johan CAMPANA Catherine MANCHEVELLE Marie-Line BARSAMIAN Jean-Luc FOURMOND

Mme la Présidente a donc désigné les représentants de l'administration siégeant à la Commission Paritaire d'Etablissement :

- Marie-Christine LEMARDELEY, Présidente. (suppléant : Daniel MOUCHARD, vice-Président du Conseil d'Administration).
- Vincent GAILLOT, Secrétaire général. (suppléant : Philippe DUBOIS, vice-Président délégué aux Relations Internationales).
- Laurence MENARD, Secrétaire générale adjointe et DRH. (suppléante : Cécile JOSSE, Adjointe DRH).
- Imtraud BEHR, Directrice de FCP3. (suppléante : Sylvie MARKOVITCH, Responsable administrative de FCP3).
- Catherine BERTHO-LAVENIR, vice-Présidente fonctionnelle chargée de la politique des personnels. (suppléant : Pierre CIVIL, vice-Président du Conseil Scientifique).
- Bruno CAVALLLO, Chef de la division de la scolarité. (suppléante : Claude BERARD, Responsable administrative de la scolarité).
- Hélène CHAUDOREILLE, Directrice du Service Commun de Documentation. (suppléante : Brigitte AUBY-BUCHERIE, Adjointe de la directrice du SCD).
- Jean-Luc COFFION, Agent comptable. (suppléante : Annie LANCELOT, Chef du service financier).
- Raphaël COSTAMBEYS, vice-Président fonctionnel chargé de la communication et des technologies de l'information. (suppléant : Jean-Marie FOURNIER, Maître de conférences UFR LLFL).
- Georges COUFFIGNAL, Directeur de l'IHEAL. (suppléant : Jean-Pierre JARDIN, Directeur UFR EILA).
- Bernard DHOOGE, Chef de la division de l'intendance. (suppléant : Christian ANTHEAUME, Adjoint du Chef des services généraux).
- Christine HAMON-SIREJOLS, Directrice de l'UFR d'Etudes Théâtrales. (suppléante : Kerstin HAUSBEI, Maître de conférences UFR d'Allemand).
- François MICHAUD, Directeur de la bibliothèque Sainte-Barbe. (suppléante : Emmanuelle SORDET, Conservatrice bibliothèque Sainte-Barbe).
- Isabelle NECTOUX, Directrice de la bibliothèque des Langues Orientales. (suppléante : Catherine HETZEL, Adjointe de la directrice de la bibliothèque des Langues Orientales).
- Yves PEYRE, Directeur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. (suppléante : Florence LELEU, Adjointe du directeur de la bibliothèque Sainte-Geneviève).
- Christian PUECH, Professeur, UFR LLFL. (suppléante : Hélène KUNTZ, Maître de conférences UFR Etudes Théâtrales).
- Chantal SERMAN, responsable administrative du Service des Relations Internationales. (suppléante : Annick CIZEL, Maître de conférences UFR Monde Anglophone).

Marie-Christine LEMARDELEY

Annexe n° 1

**ETAT DE REPARTITION, PAR SECTION DU C.N.U, DES ENSEIGNANTS
CHERCHEURS**

**ET REGROUPEMENT DES SECTIONS EN VUE DE
L'ELECTION DES COLLEGES DE SPECIALISTES**

GR.	SECTION	LIBELLE	PR	DR	MCF	CR	TOTAL
I	01	Droit privé et sciences criminelles			1		1
	02	Droit public	2		1		3
	04	Science politique	2		2		4
	II 05	Sciences économiques	1		3		4
	06	Sciences de gestion			3		3
	IV 21	Histoire ancienne et médiévale					
		22 Histoire moderne et contemporaine	4		3		7
		23 Géographie	1				1
		SOUS TOTAL	10		13		23
III	07	Sciences du langage	19		43		62
	08	Langues et littératures anciennes	1		2		3
	09	Langue et littérature françaises	21		27		48
		SOUS TOTAL	22		29		51
	10	Littératures comparées	4		11		15
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	30		60		90
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8		12		20
	14	Langues et littératures romanes	16		46		62
	13	Langues et littératures slaves			1		1
	15	Langues et littératures diverses	8		10		18
IV		SOUS TOTAL	8		11		19
	18	Architecture / Arts	15		17		32
	16	Psychologie			2		2
	17	Philosophie	1		2		3
	19	Sociologie, démographie	2		5		7

	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	2		2		4
		SOUS TOTAL	5		11		16
V	27	Informatique			1		1
XII	70	Sciences de l'éducation			1		1
	71	Sciences de l'information et de la communication	6		14		20
		SOUS TOTAL	6		15		21
TOTAL			143		269		412